

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)

Séance du 17 novembre 2021

<u>REPUBLIQUE FRANCAISE</u>		
<u>DEPARTEMENT du CANTAL</u>		
Nombre de membres		
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	22
<hr/>		
Date de la convocation : 5 novembre 2021 Date d'affichage : 8 novembre 2021		
Vote : Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0		
L'an deux mille vingt et un le dix-sept du mois de Novembre		
A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.		
<u>Présents</u> : Aurélien TISSIER, Pierre JUILLARD, Béatrice THOMAS, Véronique BOREL, Danielle ROLLAND, Pierrick ROCHE, Christian GRAS, Jean BOUCHER, Gilles CHABRIER, Félix ROCHE, Christian PICHOT-DUCLOS, Magali CRAUSER, Roland VIDAL, Robert PISSAVY, Eric TUPHE, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Alain BARRES, Flore COUTURE, Dimitri OCTAVIE.		
<u>Présents par procuration</u> : Françoise ALRIQ donne pouvoir à Pierre JUILLARD, Vanessa BESSON donne pouvoir à Roland VIDAL, Laurent SAIGNIE donne pouvoir à Véronique BOREL.		
<u>Absent</u> : Béatrice CHEVALLET		
<u>Secrétaire de Séance</u> : Pierrick ROCHE		

OBJET : Emprunt de 300 000.00 € pour financement du budget principal « Investissements Relance 2021 »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin de financer les investissements « Relance 2021 » inscrits au budget principal, un emprunt de 300 000.00 € est nécessaire. Plusieurs banques ont été contactées.

Monsieur le Maire propose de contracter un prêt de 300 000.00 € auprès de la Caisse d'Epargne aux conditions suivantes :

- Durée de 20 ans avec échéances trimestrielles
- Amortissement constant
- Taux fixe : 0.94%

RF Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 22/11/2021 015-200071702-20211117-DE_2021_128-DE

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

Accepte de contracter un prêt d'un montant de 300 000.00 € auprès de la Caisse d'Epargne selon les conditions indiquées ci-dessus,

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce dossier et notamment l'offre de prêt,

Dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Principal 2021 et suivants.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,



Gilles CHABRIER

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).

Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante: www.murat.fr

RF Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 22/11/2021 015-200071702-20211117-DE_2021_128-DE